

LOU BLAGAÏRE

TRESSAN

Octobre 2026

N° 99



Le mot du Maire



Page 1	: Le mot du Maire.
Page 2 - 8	: Infos mairie
Page 9	: La poste
Page 10 - 11	: Foyer Rural
Page 12	: La bibliothèque
Page 13	: La Ribambelle
Page 13	: Club de la 3ème jeunesse
Page 14 - 15	: Coin détente et plus....
Page 16	: Les jardins partagés
Page 16	: La Réserve de Gaïa

Bonjour à toutes et à tous,

Après un été éprouvant marqué par plusieurs épisodes de canicule, il est temps pour nos petits de retrouver le chemin de l'école. Un grand merci à nos agents et aux conseillers municipaux qui ont remis en état les classes de notre école afin de satisfaire et d'offrir à nos enfants des locaux où ils peuvent se sentir bien.

Nous souhaitons également la bienvenue à notre nouvelle directrice Mme Stéphanie Pariset. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite et d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions, auprès de nos enfants, de l'équipe enseignante et, plus largement, au sein de notre village.

Un petit mot pour nos aînés : j'espère que vous allez bien et que vous avez pu traverser ces fortes chaleurs le plus sereinement possible. Avec toute mon affection et mes pensées les plus chaleureuses.

Pour l'équipe municipale, ce n'est pas la rentrée mais la poursuite du travail commencé. Nous avons réalisé une place moins tristounette, suite à l'abattage de nos mûriers platane malades, en l'agrémentant d'arbres et de plantes ainsi que d'une toile afin de limiter les effets du soleil.

La place du village est un projet qui mérite une véritable réflexion collective et un projet pensé dans la durée, afin de satisfaire le plus grand nombre des administrés. Une réunion publique sera prochainement organisée pour permettre à chacun de s'exprimer et de participer à cette réflexion.

La météo était, en revanche, favorable aux manifestations organisées cet été et qui ont, encore une fois, rencontré un franc succès. Le 13 juillet, le 8 août et la soirée « Place au Terroir » ont rassemblé sur la Place du Jeu de Ballon plusieurs centaines de participants à chacune de ces manifestations. Ces rendez-vous sont toujours de beaux moments de partage et de convivialité, à l'image de Tressan : un village familial, chaleureux et simple, où l'on aime se retrouver.

Je souhaite également remercier le Foyer Rural pour son engagement et pour les animations proposées tout au long de l'été, notamment son repas estival et la deuxième édition des « Caisses à savon ».

L'été a également été marqué par le début précoce des vendanges dès le 6 août, et son bal de tracteurs et de vendangeuses.

À nos viticulteurs, je veux adresser un grand merci et leur souhaiter un repos bien mérité après cette période particulièrement intense. Nous allons maintenant voir nos vignes changer progressivement de couleurs et profiter de ces paysages magnifiques qui font la beauté de notre territoire.

La violente tempête du 24 août a fait quelques dégâts sur la commune, à savoir quelques arbres sectionnés. Les agents municipaux ont réagi très rapidement afin de débayer les rues, aidés de quelques citoyens. Je tiens à les remercier très sincèrement.

À nos enfants, je souhaite une très belle année scolaire.

À nos enseignants, à nos agents municipaux, à nos associations et à tous les habitants, je souhaite une excellente rentrée et une très belle fin d'année.

Et surtout, continuons à faire de Tressan ce village convivial, vivant et chaleureux auquel nous sommes tous attachés.

Valérie Astier

11 novembre 2026

Commémoration de la fin de la Grande Guerre (14-18)

Rendez-vous le mercredi 11 novembre à 11 heures

Départ du défilé au 2, avenue du Château (devant la mairie)

Dépôt de la gerbe au monument aux morts

La cérémonie sera suivie du partage du verre de l'amitié.

Infos mairie

Brasucade du 13 Juillet

Cette année encore notre soirée du 13 Juillet a connu un franc succès avec la participation de 350 personnes malgré des températures caniculaires. Traditionnellement l'ouverture de la soirée s'est faite par un petit mot de notre maire Valérie ASTIER ainsi que la diffusion de notre hymne national.

Comme l'an passé, les moules ont été fournies par la société Ostréicole NEGROU de Marseillan, la viande par la maison MARRAGOU à Le Pouget. Le pain et les pâtisseries étaient une fois encore issues de la boulangerie Clapier de Gignac. Grâce à notre disc jockey Eric, la température est encore montée d'un cran en faisant danser tous les convives jusqu'à tard dans la soirée. Merci à l'équipe municipale qui a œuvré toute la soirée pour que tout le monde profite et passe un bon moment.



État civil

Parrainage civil :

Fabio CANTIER, fils de Jérémie CANTIER et de Laurie GUERRE, le 25 juillet 2026

Naissance :

Kezio BLANCHET né le 3 septembre 2026 fils de Nina SALVADOR et de Kylian BLANCHET

Waël ELABED né le 14 juin 2026 fils de Arwa ADALA et de Mohamed ELABED

Mariage :

Jonathan DUNESME et Marina LAURENT le 20 juin 2026

Décès :

Max MARRE le 26 avril 2026

Infos mairie

ÉCLIPSE : un rendez-vous avec le ciel

Le 12 août 2026, une éclipse solaire exceptionnelle, presque totale dans notre région, a offert aux habitants de Tressan un spectacle astronomique rare et impressionnant.

À cette occasion, plusieurs lieux du village, notamment le Belvédère, les hauteurs de la rue des Badiaux, les hauteurs des Amandiers, sont devenus des points d'observation privilégiés. De nombreux habitants se sont retrouvés sur ces différents sites pour prendre le temps d'observer le phénomène et de partager ce moment particulier.



On peut saluer l'association Ça Bouge (Tressan-Bélarça), qui s'était soigneusement préparée pour l'événement. Lunettes spéciales, espace aménagé, buvette et vidéoprojecteur avec écran, prêtés par l'UDFRA 34, avaient été prévus pour accueillir le public dans les meilleures conditions. Une petite conférence a également permis d'en apprendre davantage sur l'éclipse. Près de 80 personnes, dont une trentaine d'enfants, ont ainsi partagé ce moment dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Mais l'aventure astronomique ne s'arrête pas là ! Rendez-vous le 2 août 2027 : une nouvelle éclipse solaire partielle sera visible depuis Tressan. Quant à la prochaine éclipse totale, il faudra patienter jusqu'au 3 septembre 2081.

Autant dire que nous avons largement le temps de nous préparer... et même de commencer à réserver la date !



La Place du Jeu de Ballon se transforme

Dans notre volonté de faire évoluer notre village, nous avons à cœur de donner un peu de fraîcheur à la Place du Jeu de Ballon, une place emblématique à laquelle nous sommes tous attachés.

Ce projet a été pensé en deux étapes.



La première étape a été réalisée début juillet, juste avant la Fête nationale. Malgré une chaleur étouffante, nos élus se sont pleinement investis dans ce projet, avec l'envie de préparer la place afin d'accueillir les habitants dans les meilleures conditions à l'occasion de cette belle fête.

Avec la plantation d'arbres et l'installation d'un filet de camouflage pour atténuer les rayons brûlants du soleil, cet aménagement provisoire a permis de créer un espace plus convivial, plus agréable et plus accueillant.

Pour la deuxième étape, nous prenons le temps de réfléchir au meilleur aménagement, afin de créer un espace à l'image de notre village, de ses habitants et de nos envies pour l'avenir.

Ce n'est qu'un début, et la suite se construira avec le temps. L'essentiel est de faire de cette place un lieu où il fait bon se retrouver, échanger et partager de bons moments.

Parce qu'un village, c'est aussi des lieux de vie et de rencontre.

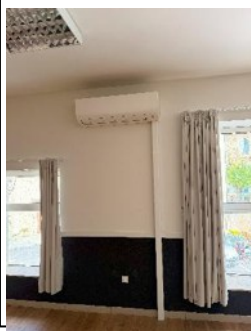
Infos mairie

Travaux salle des associations

Au mois de mai, nous avons fait installer dans la salle des associations (au-dessus de l'ancien secrétariat de mairie) une climatisation. Avec sa grande façade vitrée donnant sur la rue, l'utilisation de cette salle en période estivale était rendue difficile surtout avec les épisodes caniculaires que nous connaissons. Cette climatisation étant réversible, cela nous permettra de supprimer les appareils de chauffage électrique obsolète et ainsi espérer des économies d'énergie pour la planète mais aussi pour nos factures d'électricité.



Cette installation a été réalisée par la société BOYERCLIM de Paulhan.

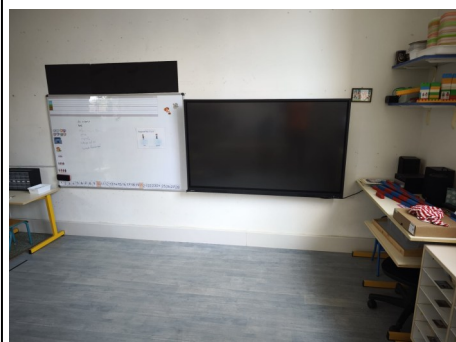


La municipalité tient également à remercier l'association du Foyer Rural de TRESSAN qui, avec ses forces vives, a remis un coup de jeune à cette salle en posant du linoléum au sol et en repeignant les murs pour la rendre plus conviviale. Les matériaux ont bien sûr été financés par la mairie et les travaux réalisés par les membres de l'association.

Une école toute propre pour une belle rentrée !

Pendant les vacances scolaires, la mairie a profité de cette période pour réaliser des travaux et des investissements afin de préparer l'école pour la rentrée.

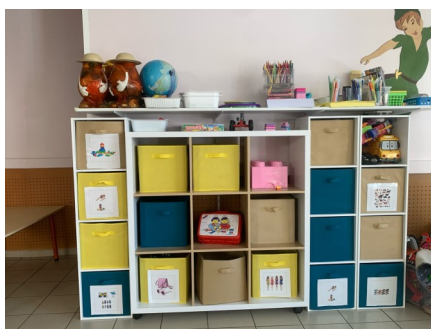
À côté du grand ménage général effectué avant la rentrée : vitres, sols, rangement et tri — nous avons souhaité aller un peu plus loin avec quelques améliorations : un écran numérique interactif (ENI) a été installé dans la salle des petits, ainsi qu'un nouveau revêtement en linoléum, pour offrir un espace plus propre, agréable et adapté aux enfants.



À la cantine-garderie, de nouveaux rangements ont été installés afin d'améliorer l'accueil des enfants. L'équipe en a également profité pour faire le tri et nettoyer les jouets (l'occasion, le temps d'un instant, d'oublier le quotidien et de retomber en enfance !).

Les sanitaires des petits ont eux aussi été rénovés, pour offrir un environnement plus propre.

Ces différents travaux ont été réalisés grâce au travail conjoint des agents et des élus, tous mobilisés pour améliorer le quotidien de l'école et les conditions d'accueil des enfants.



Infos mairie

Incivilités

Nous avons constaté une recrudescence d'incivilités notamment au niveau des points de collecte des déchets ménagers. En effet, il n'est pas rare de retrouver des sacs de déchets destinés au bac gris posés sur le conteneur, des cartons de verres posés au sol, du petit mobilier, cartons et autres. Tous les jours nos agents techniques collectent, tri et apportent en déchetterie ces encombrants, plusieurs heures par semaine sont ainsi nécessaires à cette collecte. Concernant le dépôt des sacs de déchets, il est demandé aux propriétaires, qui font notamment de la location saisonnière ou de courte durée, de sensibiliser les locataires et de fournir un badge d'accès aux équipements collectifs « gris » et « vert ». La fourniture des badges est gratuite sur simple demande auprès des secrétaires de mairie.



Miroir chemin de Fontanilles

Il y a un an tout juste, un miroir a été mis en place pour faciliter la vue aux véhicules venant de la rue du Camp d'Aussel et souhaitant sortir sur le chemin de Fontanilles. Depuis quelques jours vous avez certainement remarqué que ce dispositif avait été enlevé, en effet celui-ci a été endommagé par un administré qui s'est tout de suite signalé et fait le nécessaire auprès de sa compagnie d'assurance et nous l'en remercions vivement. La commande du nouveau miroir est en cours et celui-ci sera reposé dès que possible.



De fortes pluies et des vents violents à Tressan

Après des vagues successives de fortes chaleurs et plusieurs alertes orange canicule, le 24 août, de fortes pluies accompagnées de vents violents se sont abattues sur notre région.

Notre commune, Tressan, a eu de la chance et est passée à côté des dégâts les plus importants. Malgré cela, les intempéries ont tout de même causé quelques dommages. Plusieurs arbres ont été endommagés par les vents violents, notamment dans la cour de l'école, sur le Chemin Neuf et sur le Chemin de Fontanilles.

Pour enlever les dégâts et dégager les voies de circulation, nos deux agents, Julien et Pascal, ont réagi très vite. Grâce à leur grande réactivité, ils ont rapidement coupé et enlevé les branches d'arbres tombées dans la cour de l'école et dans les différents secteurs touchés.

Les habitants ont pu constater la force des précipitations et des rafales de vent. Heureusement, la situation n'a pas été trop grave dans notre commune et les dégâts sont restés limités.

Cet épisode météorologique nous rappelle qu'il est important de rester prudents et solidaires lorsque de fortes intempéries sont annoncées.



Infos mairie

Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Les obligations légales de débroussaillage : une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation.

90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Où s'applique l'obligation de débroussaillage ?

Le débroussaillage est rendu obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. **Sont concernées toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations, constructions, ou autres installations de toute nature. Cette distance peut être étendue à 100 mètres par décision du maire ou du préfet. Le débroussaillage concerne également les **voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Rappel : à compter du 1er janvier 2025, **les propriétaires de biens immobiliers situés dans ce zonage devront informer les acquéreurs et les locataires** sur les obligations légales de débroussaillage. Cette information doit avoir lieu dès l'annonce immobilière et être intégrée à l'état des risques et pollutions (ERP).

Comment et quand débroussailler ?

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons **d'automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Concernant vos déchets verts : vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

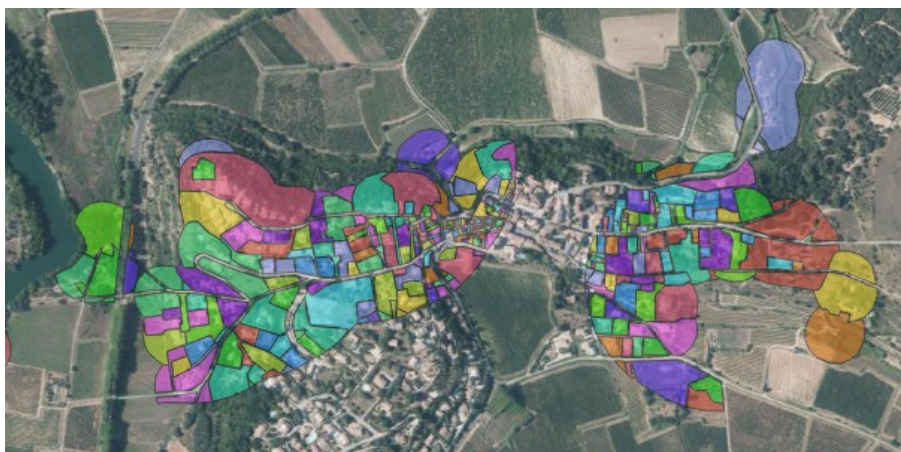
Que risquez-vous si vous ne débroussailliez pas votre terrain ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.

La carte interactive est accessible sur le site de la DDTM34

<https://ddtm34.lizmap.com/carto>



Infos mairie

Place au Terroir à Tressan

Le 14 août, la soirée « Place au Terroir » a une nouvelle fois pris place au cœur du village de Tressan.

Organisée par l'Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault en partenariat avec la mairie, cette soirée est toujours un beau moment de rencontre, de partage et de convivialité.

Malgré les fortes chaleurs, le public a été au rendez-vous sur la place du Jeu de Ballon. Beaucoup de monde est resté tard dans la soirée pour profiter de l'ambiance, partager un verre, manger et discuter.

Cette édition a réuni 16 participants. Trois désistements de dernière minute n'ont pas empêché la soirée de se dérouler dans une belle ambiance.

Pour la restauration et les boissons, les visiteurs ont pu retrouver L'Artisan Crêpier, Du Mas à L'Assiette, Le Cantal du Soleil, Les Recettes de Charline, No Pineapple Pizza, Délices Saveurs de Tressan, La Deuche qui Mousse, Dam Spirits, Domaine des Quatre Amours, Villavigne et Alteoeno.

La buvette, tenue par le 3e âge de Tressan, était également présente, ainsi que le stand de verres tenu par le conseil municipal.

L'artisanat et les savoir-faire locaux étaient à l'honneur avec Amandine Durand – créations couture, Aurore Bonaventure – bijoux en micro-macramé, ainsi que La Main des Abeilles – producteur de miel.

Côté animations, Isabelle Bernard a proposé du maquillage pour les enfants, tandis que l'association Homo Ludens a mis à disposition ses jeux de plein air.

Et cette année encore, le groupe Duo sur Canap a animé la soirée en musique, pour le plus grand plaisir du public.

Encore une très belle soirée à Tressan, placée sous le signe du terroir, du partage et de la bonne humeur !

Un grand merci à tous les participants, à nos partenaires et à toutes les personnes venues profiter de cette belle soirée. Un merci tout particulier au conseil municipal pour son implication et son énergie, qui ont permis l'organisation de cette belle soirée. C'est grâce à vous tous que « Place au Terroir » est, chaque année, un si joli rendez-vous !



Les élections sénatoriales

Les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 27 septembre 2026, Mme le maire et deux élus se sont donc rendus à la préfecture de Montpellier pour faire leur devoir civique et ainsi représenter le village.

Comme les députés, les sénateurs votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement. Ils représentent les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer. La moitié des sénateurs est renouvelée tous les trois ans au suffrage universel indirect. Le département de l'Hérault compte 6 sénateurs, 4 sièges sont donc renouvelables en 2026.

Les élections sénatoriales permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable. Ce collège électoral comprend les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux (ou les conseillers des collectivités similaires à statut particulier) et les délégués des conseils municipaux.

Sécurité routière

Un arrêté préfectoral (N°2026.09.DS.0589) est entré en vigueur depuis le 09 septembre 2026 concernant la conduite des trottinettes électrique, les gyropodes, les monoroues, les hoverboards, draisiennes électriques (Engins Personnel de Déplacement Motorisé) sur la voie publique incluant notamment les chaussées, bandes cyclables et pistes cyclables, de jour comme de nuit.

Le port d'un casque homologué correctement attaché et d'un gilet rétro-réfléchissant devient obligatoire pour tout conducteur. De plus, la conduite ne peut se faire qu'à partir de 14 ans.

L'EPDM doit être équipé des dispositifs obligatoires : feux avant et arrière en état de fonctionnement, catadioptres, freins efficaces et avertisseur sonore.

Le non-respect des dispositions du présent arrêté est passible d'une contravention de 2^e classe. (Voir tableau)

Infraction	Montant de l'amende	Référence
Conduite avant 14 ans	135 € (4 ^e classe)	Art. R412-43-3 du code de la route
Circulation sur la voie interdite (voie express par exemple) ou circulation sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable	135 € (4 ^e classe)	Art. R412-43-1 du code de la route
Non port du casque et du gilet rétro réfléchissant de jour comme de nuit	35 € (2 ^e classe)	Art. 610-5 du code pénal
Non port du casque et du gilet rétro réfléchissant, quand il est autorisé par l'autorité investie du pouvoir de police de circuler en EPDM sur les routes dont la vitesse maximale autorisée peut atteindre 80 km/h	135 € (4 ^e classe)	Art. R412-43-1 du code de la route
Circulation sur trottoir sans autorisation	135 € (4 ^e classe)	Art. R412-34 du code de la route
Usage d'écouteurs ou téléphone	135 € (4 ^e classe)	Art. R412-6-1 du code de la route
Transport d'un passager	135 € (4 ^e classe)	Art. R412-23 du code de la route
Débridage (dépassement des 25 km/h)	jusqu'à 1 500 € (5 ^e classe), immobilisation et confiscation possible	Art. L317-1 du code de la route
Défaut d'équipements (frein, éclairage...)	11 à 35 € (1 ^{re} ou 2 ^e classe)	Réglementation technique

Infos mairie

La fête des voisins

La journée officielle de la Fête des voisins avait lieu cette année le 29 mai.

C'est avec plaisir que nous constatons que cette belle fête s'est également invitée dans plusieurs de nos rues. Un moment privilégié de partage, de convivialité et de bonne humeur entre voisins.

À notre connaissance, la fête s'est déroulée dans une partie de la rue des Badiaux et a également réuni des habitants du chemin des Amandiers, du chemin du Pioch et du Champ d'Aussel. Plus récemment, elle s'est également installée dans la rue Haute.

Quelques images témoignent du passage estival de cette belle Fête des voisins, qui contribue à créer et à renforcer les liens entre les habitants.

Nous espérons que d'autres rues auront à leur tour le plaisir de se retrouver et de partager de beaux moments entre voisins !



Un espace au frais pour les habitants

Lors des fortes chaleurs, la mairie avait ouvert dans ses locaux un espace climatisé, avec de l'eau à disposition, pour permettre aux personnes les plus vulnérables de venir se rafraîchir. Un numéro de téléphone avait également été mis en place. Les secrétaires de mairie avaient régulièrement pris des nouvelles des personnes concernées afin de s'assurer que tout allait bien.

POUR ACCEDER À LA
SALLE CLIMATISEE
DE 12h À 19h

MERCI D'APPELER AU
06 73 75 62 81

NOUS SERONS LÀ EN
MOINS DE 10 MINUTES

LE MAIRE

Journée des associations – 12 septembre 2026

Le 12 septembre, la Journée des associations a réuni un public nombreux dans une ambiance conviviale et festive.

Un grand merci aux associations: Foyer Rural, Club du 3^e âge, La Réserve de Gaïa, Les Jardins Partagés, Les Mains Sages et Ça Bouge (Tressan-Bélarga) pour leurs participations.

Mention spéciale à la désormais célèbre descente en caisses à savon, organisée par le Foyer Rural, qui a une nouvelle fois rencontré un beau succès ! Créativité, imagination et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Merci à tous et rendez-vous l'année prochaine !



Une première à Tressan avec Mekanophone

Le 22 septembre, Mekanophone a fait escale pour la première fois à Tressan, avec deux rendez-vous : devant l'école, puis sur la place du Jeu de Ballon.

Nous avons été émerveillés par l'originalité de cet « instrument musical itinérant », ainsi que par la passion et l'énergie des personnes qui le font vivre. Depuis la cour de l'école, les enfants, curieux, étonnés et heureux, ont découvert avec émerveillement cet univers musical inhabituel.

Une parenthèse musicale originale, pleine de découvertes et qui a éveillé la curiosité de tous !



La Poste

LA MONNAIE DE PARIS "Le Seigneur des anneaux"

À l'occasion du 25^e anniversaire de la sortie en salle du premier volet de la trilogie de Peter Jackson, la Monnaie de Paris dévoile en 2026 une collection de monnaies précieuses en Or et en Argent dédiée à la légendaire série du Seigneur des Anneaux. De la Comté au Mordor, la périlleuse épopée de la Communauté de l'Anneau est maintenant gravée dans le métal, célébrant une saga mythique devenue un véritable pilier du genre fantasy. La deuxième série "Le Seigneur des Anneaux" est sortie depuis le 14 septembre : 9 pièces de monnaie de 10 € en argent (colorisées ou non), 2 pièces de 50 € en argent colorisées, et une pièce de 250 € en or complètent la collection.

Attention, les stocks sont limités : Si vous êtes intéressés, venez rapidement passer commande.

PROCURATIONS POSTALES :

Selon la réglementation, La Poste s'engage à confier les courriers recommandés ou colis aux destinataires nommés sur les envois, ou aux personnes désignées sur une procuration.

Un pli recommandé est important. Il a une valeur légale. L'expéditeur souhaite que le destinataire le reçoive en main-propre. C'est la signature qui l'atteste.

En aucun cas, conjoints, enfants, proches ou voisins ne peuvent venir sans une procuration postale.



Procuration ponctuelle : Le destinataire doit compléter la procuration au verso de l'avis de passage en désignant un mandataire qui se présentera avec l'avis de passage, sa pièce d'identité et la pièce d'identité du destinataire.

Procuration permanente :

Gratuite, cette procuration permet à toute personne désignée par le destinataire de retirer tous les envois, notamment les colis et les recommandés sans aucune action sur une période de 5 ans.

Le mandataire peut en toute simplicité se présenter avec l'avis de passage et sa carte d'identité. (une procuration peut être annulée si la personne mandatée n'est plus de confiance).

Comment procéder ? Il suffit de se présenter à l'agence postale avec sa carte d'identité.

Toute personne peut désigner un ou plusieurs mandataires. On peut aussi faire la réciproque entre les personnes, ce qui est souvent le cas entre époux ou avec les enfants majeurs.

Cette procuration est d'autant plus intéressante pour les jeunes qui ne vivent plus régulièrement au domicile des parents, pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer, pour ceux qui partent en vacances ou s'absentent longtemps, ou plus couramment, pour les personnes qui travaillent ou qui ne peuvent pas se libérer pendant les heures d'ouverture des bureaux de Poste.

La procuration postale est aussi possible par internet sur laposte.fr.

Les affranchissements des lettres France et international:

Pour rappel, un affranchissement entre 20g et 100g est insuffisant si l'on met 2 timbres depuis le 1^{er} janvier 2026. Un complément d'affranchissement de 0,06 € doit être ajouté. Il existe des timbres à 3,10 € qui correspondent au tarif en vigueur.

Un complément d'affranchissement de 0,60 € est aussi nécessaire pour l'étranger.

En souhaitant que ces informations vous soient utiles.

A bientôt dans votre agence postale...



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

**Nouveaux horaires d'ouvertures
depuis le 01 Octobre 2026**

Lundi

Ouverture de 14 h 45 à 18 h 00

Mardi - Jeudi - Vendredi

Ouverture de 14 h 15 à 17 h 30

HEURE DE RELEVÉ DU COURRIER/ 15 H

Fermée les Mercredi et Samedi

Cet été a commencé avec une belle Fête de la musique le 20 juin et une première expérience réussie de karaoké, a continué avec la Soirée d'été le 8 août animé par David, et s'est achevé le 12 septembre avec la journée des associations et la deuxième édition de la descente de caisses à savon. Merci à toutes et tous pour votre fidélité et votre réponse enthousiaste à nos rendez-vous.



Pour cette nouvelle année, toutes nos activités et nos événements sont détaillés dans le dépliant que nous avons déposé dans votre boîte aux lettres début septembre. Vous avez donc, dans les grandes lignes, tous les rendez-vous auxquels nous vous attendons avec plaisir.

En ce début octobre, il est encore possible de vous inscrire à une activité hebdomadaire. Rendez-vous dans la salle à l'horaire indiqué. L'animateur ou le prof vous accueillera et vous expliquera tout. Vous pouvez aussi vous renseigner ou nous joindre par mail : foyruraltressan@gmail.com.

Vie associative du Foyer Rural de Tressan

L'Assemblée Générale Annuelle du Foyer Rural s'est déroulée le vendredi 11 septembre dernier. Le bilan d'activité et le bilan financier de l'année écoulée ont été validés par les adhérents présents. Le nouveau CA a été élu, composé de 14 membres. Romain Allouchery quitte le CA mais reste à la Brigade. Merci pour son implication. Le CA accueille 4 nouveaux membres avec enthousiasme : Pierre Cacciabue, Rosaria Caltabiano, El Yamine Moumini, Coraline Raguin. Enfin, le bureau a été élu, identique à celui de l'année dernière : Luc Sabot, Président - Anne Vidal, Trésorière - Claudine Hébert, Secrétaire - Yohann Chupin, Secrétaire adjoint.

L'année dernière, nous avons créé un groupe composé de bénévoles qui souhaitent nous aider lors de nos événements : installations, rangements, affichages... Ce groupe s'appelle LA BRIGADE DU FOYER RURAL !

Elle est sollicitée par message dès que nous en avons besoin. N'hésitez pas, rejoignez la brigade...

Descente de caisses à savon et journée des associations

La journée des associations tressanaises a eu lieu le 12 septembre dernier, sur la place de l'église. La deuxième édition de la descente de caisses à savon a été un beau succès... Les descentes se sont enchaînées, joyeuses et drôles ! Cette année vous avez été quelques-uns à avoir fabriqué vos propres caisses avec inventivité et originalité.

Merci ! Merci à l'équipe de l'épicerie d'avoir répondu présent. L'année prochaine, on remet ça !!! Vous pouvez déjà prévoir de construire votre propre caisse à savon. Eléments obligatoires : 4 roues, une direction, des freins. Equipement obligatoire : casque, gants, chaussures (pas de claquettes ou de tongs).

Soyez également créatifs et imaginatifs pour customiser votre caisse à savon : décor, accessoires, costumes, musique, klaxon...



Des nouvelles de la bibliothèque...

Après la fermeture du mois d'août, notre bibliothèque a rouvert ses portes mercredi 2 septembre. C'est avec plaisir que nous avons accueilli un grand nombre de nos abonnés.

Nos prochaines animations :

- **Le mois du Doc** : le **samedi 4 novembre à 18h00**, dans la salle des mariages de la mairie, sera présenté le film :

A nous l'opéra de Gille VERNET.

Isabelle BONNET, professeur de cinéma sera présente et animera les débats suite au visionnage du film. Tout savoir sur ce film documentaire : Interview par Pierre BONTE-JOSEPH de public Sénat. " Se tenir droit face à leur destin" la leçon de vie de cet enseignant de ZEP. Pendant deux ans, Gilles Vernet a monté avec ses élèves de primaire un ambitieux projet d'opéra. Un projet soutenu par l'Opéra de Paris, qui a bouleversé la vie de ces enfants et de leur maître. Que sont-ils devenus ? Cinq après, rencontre avec ce professeur aussi affectueux qu'ambitieux avec les enfants dont il s'occupe. C'est un maître atypique. Depuis 15 ans qu'il a quitté le monde de la finance, Gilles Vernet, enseigne dans une école primaire du 19e arrondissement de Paris. Confiance en soi, expression corporelle, pratique artistique exigeante, confrontation au « beau », voilà comment cet enseignant motive ces élèves, pour les amener à se dépasser. *À la fin de votre film A nous l'Opéra, on voit Fatoumata, Olivier, Cheick, Ella, Amir et tous les autres élèves de votre classe de CM2 sur scène pour la représentation d'Icare et le taureau blanc, les avez-vous revus depuis ?*

Oui, nous nous sommes revus au mois de janvier dernier. Aujourd'hui ils ont 15 ans. Tous les élèves ou presque sont venus à ces retrouvailles. Une de mes élèves est même revenue d'Israël pour l'occasion. Nous avons gardé un lien fort. C'était très émouvant de nous revoir. Ce projet d'opéra à l'école a été un cheminement créatif hors normes ; qui s'est déroulé sur deux années, c'est rare, et ça a débouché sur un spectacle écrit, dansé et chanté par les enfants. Ça a bouleversé nos vies. La leur, comme la mienne....

- **Spectacle pour enfants** :

Le **vendredi 8 octobre à 9h30** nous retrouverons à la bibliothèque les Racontines, musispectacle pour les tout petits...

- **Nouvelle conférence de Marie-Chantal Quellier**:

Vous êtes toujours nombreux à l'attendre et à y assister. La prochaine ne tardera pas à arriver. Plus d'informations prochainement. Encore un peu de patience...

Bibliothèque en réseau : mode d'emploi :

L'inscription à la bibliothèque est désormais gratuite pour les enfants comme pour les adultes.

Nous rappelons que chaque abonné peut accéder au portail des bibliothèques de la CCVH sur le site : bibliotheque.cc_valée_herault.fr. Vous pouvez vous connecter pour accéder à votre compte en entrant :

- Votre identifiant : le numéro de votre carte d'abonnement

- Le mot de passe : votre année de naissance.

Une fois connecté, vous pouvez voir le nombre de livres à rendre, prolonger vos emprunts s'ils ne sont pas réservés ailleurs, faire des réservations dans n'importe quelle autre bibliothèque de la CCVH, en n'oubliant pas d'indiquer TRESSAN comme site de retrait.

Chaque mercredi la navette apporte les livres réservés et disponibles.

Vous pouvez également suivre les différentes activités du réseau, spectacles, nouveautés, expositions...

Enfin, une caisse est disponible à la mairie où vous pouvez déposer vos livres si vous n'êtes pas disponibles aux horaires d'ouverture.

Ouverture de la bibliothèque de Tressan :

Mercredi 9h00 – 12h00

Vendredi 17h00 - 19h30

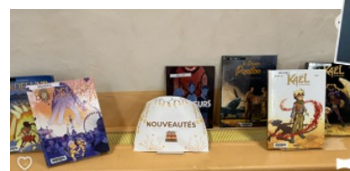
Coup de



A retrouver à la bibliothèque de Tressan

A travers une histoire profondément humaine, le roman nous plonge dans les failles d'un couple, dans ces petits détails, qui, parfois, suffisent à faire basculer une vie. Les non-dits, les blessures, les incompréhensions...et cette frontière si fragile entre l'amour et désamour. Un roman intense, psychologiquement profond, qui met en exergue la fascinante autopsie d'un homme en route vers la folie...

Et toujours des nouveautés à découvrir...



Une rentrée entre nouveautés et projets

La rentrée des classes a sonné dans le village, marquant le début d'une nouvelle année scolaire placée sous le signe de la continuité, mais aussi de la nouveauté. Après les vacances d'été, c'est avec beaucoup de plaisir que les élèves ont retrouvé le chemin de l'école et leurs camarades. Les retrouvailles avec les copains ont été chaleureuses et, malgré quelques petits pleurs bien naturels chez les élèves de Petite Section, chacun a rapidement retrouvé ses habitudes. Petit à petit, les enfants prennent leurs marques, retrouvent le rythme de la classe et se mettent au travail avec enthousiasme.

Cette année, l'école accueille une nouvelle directrice, Stéphanie Pariset, qui prend en charge la classe du bas, regroupant les Petite Section, Moyenne Section et Grande Section (PS, MS, GS). Elle sera accompagnée au quotidien par Valérie Castello, ATSEM, ainsi que par Aurélia Lieber, AESH, qui rejoint l'équipe cette année.

Du côté de la classe du haut, l'équipe reste stable. Marie Brossard et Aleksandra Djurovic, qui interviennent chacune à mi-temps, poursuivent leur travail auprès des élèves, accompagnées par Christine Cazottes, ATSEM, ainsi que par Elsa Andrieu, AESH, qui intervient dans cette classe.

Cette rentrée est également l'occasion de remercier chaleureusement la municipalité pour les travaux réalisés au sein de l'école durant l'été. Ces améliorations contribuent à offrir aux enfants et à l'équipe éducative des locaux toujours plus agréables et adaptés aux besoins de tous.

La commune poursuit également ses investissements en faveur de l'école avec l'installation d'un TBI (tableau blanc interactif) dans la classe du bas. Ce nouvel équipement pédagogique permettra de diversifier les supports d'apprentissage et de proposer aux élèves des activités plus interactives et adaptées aux pratiques pédagogiques actuelles.

Mais cette nouvelle année scolaire s'annonce surtout riche en projets et en découvertes. De nombreuses activités sont d'ores et déjà prévues pour permettre aux enfants d'apprendre, de partager et de s'ouvrir à de nouveaux univers.

Pour démarrer cette année en beauté, les élèves auront notamment le plaisir d'accueillir le Mécaphone, une animation originale qui devrait éveiller leur curiosité et leur offrir un joli moment de découverte.

D'autres projets viendront ponctuer l'année scolaire et permettront, une fois encore, de faire de l'école un lieu de vie d'apprentissage, de partage et d'épanouissement pour tous les enfants.

L'ensemble de l'équipe éducative remercie la municipalité pour son soutien et son engagement en faveur de l'école et des enfants du village.

Bonne rentrée à tous !

Ensemble et Solidaires – UNRPA Club de Tressan

Nous arrivons en fin d'été mais il semble que ces vagues de chaleur perdurent encore, dur dur cette année malgré l'attention portée par notre mairie toujours attentive et préventive.

Notre Club n'a pas cessé ses activités.

Comme chaque année, alors que les autres clubs s'arrêtent 2 mois, nous restons en marche et proposons à nos adhérents de rester « Ensemble et Solidaires ».

Petits repas et jeux les mardis avec la fraîcheur dans la salle des fêtes ou dans la salle des associations.

Alors que nous sommes toutes et tous confinés dans nos maisons, volets fermés, seuls avec la télé, le Club nous permet de nous retrouver, de passer de bons moments dans une bonne humeur communicative.

Nous ne reprenons pas nos activités en septembre, nous les poursuivons donc avec :

- ◆ Notre Grand Repas d'Anniversaires le 24 septembre
- ◆ La journée dégustation le 22 octobre
- ◆ Notre Loto d'automne le 15 novembre
- ◆ Notre Grands Repas d'Anniversaires et Noël le 10 décembre prochain

Un programme qui réunit nos adhérents dans la bonne humeur.

Nous nous réunissons en Conseil d'Administration le 8 septembre afin d'établir notre programme pour l'année 2027 et gageons qu'Ensemble nous pourrions prévoir une année de rencontres conviviales.

En attendant, nous espérons que notre programme tentera les tressanais et qu'ils viendront nous rejoindre.

Un seul mot d'ordre : On oublie pour un moment les soucis. La joie, la bonne humeur sont de mise « Ensemble et Solidaires ».

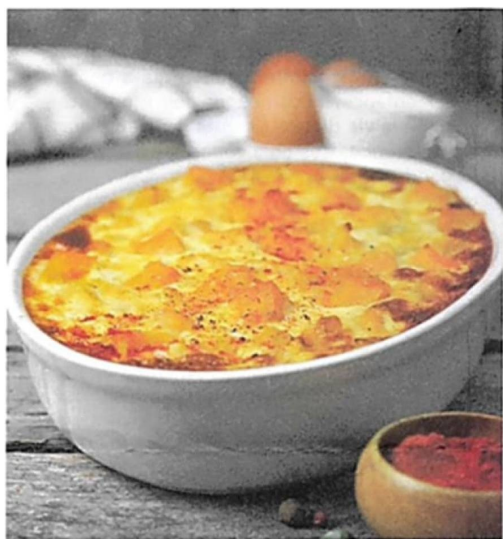
Ensemble et Solidaires : Association qui a pour but non seulement de réunir, mais notre bureau national représente et défend aussi les retraités auprès des instances gouvernementales.

Portez-vous Bien. A très bientôt



LA COURGOULE

Et si on se mettait aux fourneaux ? Nous vous proposons une recette typique de l'Hérault, en circuit court : la Courgoule, préparation emblématique de Saint-Jean-de-Fos ! Nous vous proposons ici l'une des variantes possibles.



1 kg de courge (potiron, courge musquée, ou autre variété locale)
 2 oignons
 2 gousses d'ail
 200 ml de crème fraîche
 3 œufs
 100 g de fromage râpé emmental, comté, ou autre)
 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
 Sel et poivre
 Muscade (facultatif)
 Chapelure (facultatif)

Épluchez la courge, retirez les graines et coupez-la en dés. Épluchez et émincez les oignons et l'ail.

Faites chauffer l'huile d'olive dans une grande poêle.

Ajoutez les oignons et l'ail émincés, et faites-les revenir jusqu'à ce qu'ils soient translucides.

Ajoutez les dés de courge dans la poêle, salez, poivrez, et laissez cuire à feu moyen pendant environ 15-20 minutes, en remuant de temps en temps, jusqu'à ce que la courge soit tendre.

Préchauffez le four à 180°C (th. 6).

Dans un bol, battez les œufs avec la crème fraîche.

Ajoutez une pincée de muscade (si vous aimez), du sel, du poivre, et la moitié du fromage râpé. Mélangez bien.

Assemblage du gratin :

Dans un plat à gratin, disposez la courge cuite avec les oignons et l'ail.

Versez le mélange œufs-crème-fromage sur la courge.

Saupoudrez le reste du fromage râpé par-dessus. Si vous le souhaitez, ajoutez une fine couche de chapelure pour une texture croustillante.

Enfournerez le plat à gratin pendant environ 25-30 minutes, jusqu'à ce que le dessus soit bien doré et croustillant.

Laissez reposer quelques minutes avant de servir. La courgoule se déguste chaude, en accompagnement ou en plat principal avec une salade verte.

Les fruits et légumes de saison en automne : un choix sain, local et durable

Avec l'arrivée de l'automne, nos étals se parent de nouvelles couleurs et saveurs. Cette saison offre une grande variété de fruits et légumes qui méritent d'être redécouverts. C'est le moment idéal pour profiter des **courges** (potiron, butternut, pâtisson), des **carottes**, des **poireaux**, des **choux**, des **pommes de terre**, ainsi que des **champignons**. Côté fruits, l'automne nous apporte les **pommes**, **poires**, **coings**, **raisins**, **figes** et les premières **noix**.

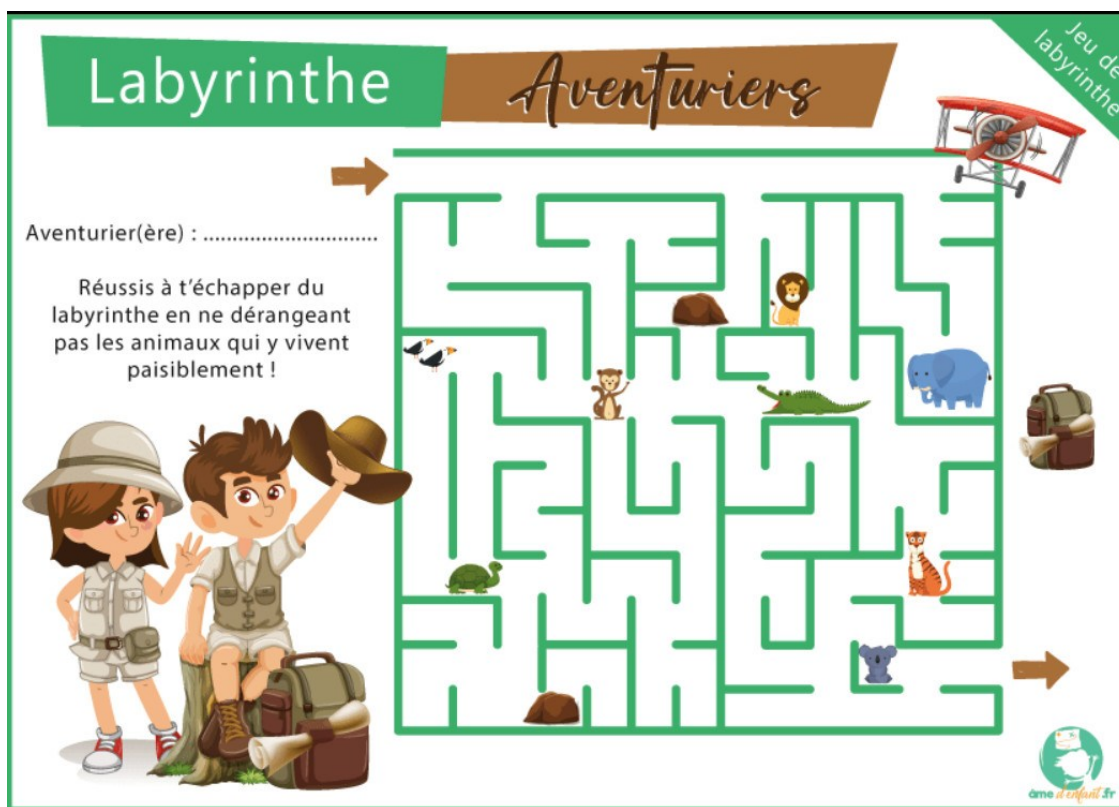
Manger des produits de saison n'est pas seulement une question de goût : c'est un geste bénéfique pour la santé, l'environnement et l'économie locale. Récoltés à maturité, les fruits et légumes de saison sont **plus riches en vitamines et minéraux**, et leur fraîcheur garantit une meilleure qualité nutritionnelle. Ils nécessitent moins de transport et de stockage, ce qui réduit leur **empreinte carbone**. En choisissant des produits cultivés près de chez nous, nous soutenons également les **agriculteurs locaux** et favorisons une agriculture respectueuse des cycles naturels.

L'automne est une saison généreuse : profitons-en pour cuisiner des soupes réconfortantes, des gratins savoureux ou des desserts fruités. Consommer de saison, c'est renouer avec le rythme de la nature, tout en faisant un choix bon pour soi et pour la planète.



« L'Automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur. »

A. Camus



Sudoku: 3 niveaux (Facile, Moyen, Difficile)

8	7			4	2	9	1	5
1	3		5		8		2	
5		2					8	3
4		3				8	7	
	6	7			1	3		
						2	5	
		4	6		5		3	
6		1			4	5		8
	8		2					4

2		3	4					5
8		9	1	6		7		4
		6		3			1	9
7		2			3		6	
		8	2	5				
		1	6		7			2
		7			5	9	2	6
9	3		7	2				
6				9		4	7	

1				3	4			8
	7		6	8			3	
		8	2	1		7		4
	5	4		9		6	8	
9	1		5		8		2	
	8		3					5
3		5	9		6	8	7	1
		6					4	
		1		7		2		

(Résultats dans le prochain numéro)

Mots mêlés, 7 erreurs :

Les fruits d'automne
(dans les zones géographiques tempérées)

k	i	g	c	p	r	u	n	e	m	c	m
i	w	r	o	h	e	l	e	t	h	e	a
n	s	i	c	d	a	t	e	k	r	n	r
o	r	s	t	o	c	t	r	i	a	g	r
e	v	e	m	m	o	p	a	w	b	u	o
q	u	e	t	s	c	h	e	i	e	e	n
x	t	c	o	i	n	g	o	t	g	r	d
i	l	a	k	i	d	h	u	e	a	n	a
o	b	e	c	a	r	i	s	i	e	c	e
n	p	e	t	o	k	s	s	i	s	g	t
f	a	t	i	n	o	i	s	e	t	t	e
c	e	e	u	g	n	a	m	l	e	e	s

châtaigne - coing - datte - kaki - kiwi - marron
noix - noisette - poire - pomme - raisin



DU NOUVEAU A LA RESERVE DE GAÏA !!
Une rentrée riche en vibrations et en mouvement !

L'association « La Réserve de Gaïa » fait sa rentrée et vous invite à découvrir ses activités pensées pour le bien-être !

Que vous souhaitiez bouger en douceur, respirer ou libérer votre créativité, vous trouverez une pratique qui vous correspond !

Voici le programme des activités régulières proposées en ce début d'année :

- **yoga** (jeudi soir) , **yoga aérien** et **pilate** avec Frédérique Lennoz
- **Qi Gong** avec Sébastien Normand le mercredi soir 19h
- **Gym douce** avec Nelly le lundi matin
- **Atelier vocal adultes** les dimanches, 2 fois par mois 16h-18h avec Delphine Chomel et Christophe Montet
- Pour les enfants dès six ans, ateliers **philo/danse** (samedi 19/09 14h30-16h pour le premier) avec Karine Buchy

Des concerts vous seront également proposés au fil de l'année !
Les infos seront affichées et tout sera sur le site de la mairie !

Au plaisir de vous accueillir !!

Karine et Cécile

Contact : 0679023891



REJOIGNEZ LES JARDINS PARTAGÉS DES VIGNAUX !

Adhésion : 50€ (eau comprise)
Informations : Christine 06 83 14 68 48



Horaires Epicerie de Tressan:

Lundi	: 8h30 - 12h30
Mardi, mercredi, jeudi	: 8h30 - 12h30 / 17h00 - 19h30
Vendredi	: 8h30 - 12h30 / 17h00 - 20h00
Samedi et dimanche	: 9h00 - 12h00

Journal municipal présenté par la
 Commission Communication
 04 67 96 73 59

mairietressan@wanadoo.fr

Photos : Mairie Tressan, L. Sabot, D. Martone,
 S. Martin , S Montialoux

Pour la parution du n° 100
du 1 janvier 2027
les articles et photos devront être
remis pour le 10 décembre au plus tard.

Édition, Publication, Diffusion : Mairie de Tressan